

A transmettre par voie postale à la scolarité de l'IED (adresse en bas du formulaire) avant le 30 octobre 2025

Coordonnées

Etat civil : Madame Monsieur Numéro d'étudiant de Paris 8 :

Nom : Nom d'usage :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Réglementation

- L'annulation ne donne lieu au remboursement des droits de scolarité que si la demande est déposée et complète avant le 30 octobre 2025.
- La demande d'annulation doit être justifiée (*voir ci-dessous les motifs recevables*)
- L'annulation supprime les droits liés aux services de l'université : cours, examens, bibliothèques...
- Le simple fait de ne pas se connecter aux cours sur Moodle n'implique pas l'annulation de l'inscription. Sans annulation administrative, toute inscription reste valide et est comptabilisée dans le nombre d'années autorisé pour obtenir un diplôme même en cas de changement de discipline.
- Conformément à la réglementation nationale, une retenue de 23€ est conservée par l'université en cas de remboursement.
- Le remboursement concerne les droits de scolarité et les frais pédagogiques. Il est effectué par virement bancaire dans les 6 mois qui suivent la demande.
- Si vous vous êtes déjà acquitté de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), le remboursement n'est possible que si vous remplissez au cours de l'année universitaire une des conditions ouvrant droit à l'exonération (boursier, réfugié...). Voir les modalités de remboursement : <http://cvec-info.nuonet.fr/demander-le-remboursement-de-ma-cvec.html>

Partie à compléter par l'étudiant

Inscription au diplôme suivant à Paris 8 en 2025-2026 :

Niveau : L1 L2 L3 M1 M2 DU

Intitulé :

Motif de l'annulation :

- Inscription dans un autre établissement de l'enseignement supérieur
- Maladie grave / Décès

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'annulation d'inscription et de remboursement des droits de scolarité.

Date : Signature :

Pièces à fournir

- Justificatif (*certificat d'inscription dans un autre établissement, certificat médical*)
- Photocopie de votre pièce d'identité recto-verso
- Carte d'étudiant de Paris 8
- Relevé d'identité bancaire à votre nom, exclusivement en cas de demande de remboursement

Partie réservée à l'administration

- Demande d'annulation réceptionnée le :

- Annulation : Avec remboursement Sans remboursement